

**UNE
DECLARATION
DES
PRINCIPES FONDAMENTAUX
ENSEIGNES ET PRATIQUES
-PAR-
LES ADVENTISTES DU 7ème JOUR**

**« Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire. »
Éphésiens 2 : 20**

**IMPRIMERIE A VAPEUR
DE L'ASSOCIATION DES PUBLICATIONS
DES ADVENTISTES DU 7ème JOUR
BATTLE CREEK, MICHIGAN : 1872**

En présentant au public ce résumé de notre foi, nous voudrions que tout le monde comprenne que nous n'avons pas d'articles de foi, de credo, ou de discipline, en dehors de la Bible. Nous n'éditions pas cela comme ayant une autorité quelconque au sein de notre peuple, ni comme une tentative d'uniformiser nos croyances en un système de foi ; mais il s'agit d'une courte déclaration de ce qui est et a très largement été sa position. Nous sommes souvent appelés à répondre à des questions à ce sujet, et parfois, à corriger de fausses déclarations qui circulent contre nous, ainsi qu'à extirper de fausses impressions reçues par ceux qui n'ont pas eu l'opportunité de se familiariser avec notre foi et notre pratique. Notre seul objectif est de pourvoir à cette nécessité.

En tant qu'Adventistes du 7ème Jour, nous désirons simplement que notre position soit comprise ; et nous sommes plus concernés à ce sujet, parce qu'ils sont nombreux à se nommer Adventistes du 7ème Jour tout en tenant des vues que nous n'approuvons pas, dont

certaines, nous le pensons, vont à l'encontre des principes les plus clairs et les plus importants de la parole de Dieu.

Comparés à d'autres Adventistes, les Adventistes du 7ème Jour diffèrent des uns de par leur croyance en l'état inconscient des morts, et la destruction finale du méchant impénitent ; et des autres, de par leur croyance à la perpétuité de la loi de Dieu telle qu'elle est contenue dans les dix commandements, la façon dont l'Esprit Saint agit dans l'église, et le fait de ne pas définir de dates pour la deuxième venue ; de tous, de par leur observation du 7ème jour de la semaine comme Sabbat du Seigneur, et de nombreuses applications de textes prophétiques.

I. Il y a un seul Dieu, personnel, être spirituel, le créateur de toutes choses, omnipotent, omniscient, éternel ; de sagesse infinie, saint, juste, bon, véritable et miséricordieux ; qui ne connaît l'ombre d'un changement, et qui est partout présent par son représentant l'Esprit Saint. Ps. 139 : 7.

II. Il y a un seul Seigneur Jésus-Christ, le Fils du Père Éternel, par qui Il créa toutes choses, et par lequel elles consistent ; Il prit sur Lui la nature de la semence d'Abraham pour la rédemption de notre race déchue ; Il marcha parmi les hommes plein de grâce et de vérité, vécut notre exemple, mourut notre sacrifice, fut ressuscité pour notre justification, monta aux cieux pour être notre seul médiateur dans le sanctuaire céleste, où, par Son propre sang, Il fait l'expiation de nos péchés ; expiation qui loin d'avoir eu lieu à la croix, où n'eut lieu que l'offrande du sacrifice, est la toute dernière partie de Son œuvre de prêtre selon l'exemple de la prêtrise lévitique, qui préfigurait le ministère de notre Seigneur dans le ciel. Voir Lévit. 16 ; Hébr 8 :4, 5 ; 9 : 6, 7.

III. Les Saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament furent données par l'inspiration de Dieu, elles contiennent une révélation complète de Sa volonté pour l'homme, et elles sont la seule règle de foi et de pratique infaillible.

IV. Le baptême est une ordonnance de l'église chrétienne, devant suivre la foi et la repentance, ordonnance par laquelle nous commémorons la résurrection du Christ. Par cet acte nous témoignons de notre foi en sa sépulture et sa résurrection, ainsi qu'en la résurrection de tous les saints au dernier jour. Aucun autre mode de baptême ne représente correctement ces faits si ce n'est celui prescrit par les Écritures, c'est-à-dire, l'immersion. Rom. 6 : 3-5 ; Col. 2 : 12.

V. La nouvelle naissance comprend tout le changement nécessaire à nous qualifier pour le royaume de Dieu, et consiste en deux parties : premièrement, un changement moral, accompli par la conversion et la vie chrétienne ; deuxièmement, un changement physique lors de la deuxième venue du Christ, par laquelle, si morts, nous ressusciterons incorruptibles, et si vivants, nous deviendrons instantanément immortels, en un clin d'œil. Jn 3 : 3, 5 ; Luc 20 : 36.

VI. Nous croyons que la prophétie est une partie de la révélation de Dieu à l'homme; qu'elle fait partie de ces écritures qui sont utiles pour enseigner, 2 Tim. 3: 16; qu'elle est prévue pour nous et pour nos enfants, Deut. 29: 29; que loin d'être enfermée dans un mystère impénétrable, c'est tout spécialement elle qui est la Parole de Dieu, une lampe à nos pieds, une lumière sur notre sentier, Ps. 119: 105; 2 Pi. 2: 19; et que, par conséquent, elle doit être suffisamment compréhensible par le peuple de Dieu pour lui montrer sa

position dans l'histoire du monde, et les devoirs qui sont spécifiquement les siens.

VII. L'histoire du monde, à partir de dates précises du passé, la montée et la chute des empires, et la succession chronologique des événements jusqu'à l'établissement du royaume éternel de Dieu, sont révélées dans de nombreuses et vastes chaînes prophétiques; et ces prophéties se sont à présent toutes réalisées mis à part les dernières scènes.

VIII. La doctrine de la conversion du monde et du millénium temporel est une fable de ces derniers jours, prévue pour endormir les hommes dans un état de sécurité charnelle, et les pousser à être surpris par le grand jour du Seigneur comme par un voleur dans la nuit ; la deuxième venue du Christ doit précéder, et non suivre le millénium, car jusqu'au jour où le Seigneur apparaîtra, la puissance papale, avec toutes ses abominations, devra continuer, le blé et l'ivraie poussant ensemble, et les hommes méchants ainsi que les séducteurs empireront de plus en plus, comme le déclare la Parole de Dieu.

IX. L'erreur des Adventistes en 1844 concernait la nature des événements devant avoir lieu, et non le temps ; aucune période prophétique n'est donnée pour atteindre la seconde venue, mais la plus longue, celle des deux mille trois cent soirs et matins de Dan. 8 : 14, s'est terminée cette année, et nous conduisit à un événement appelé la purification du sanctuaire.

X. Le sanctuaire de la nouvelle alliance est le tabernacle de Dieu dans le Ciel au sujet duquel Paul parle à partir de Hébreux 8, et dont notre Seigneur est le pasteur en tant que Grand Prêtre ; ce sanctuaire est l'antitype du tabernacle Mosaïque, et le ministère de prêtre de notre Seigneur qui y

est associé est l'antitype du ministère des prêtres Juifs dans l'ancienne dispensation, Hébr. 8 : 1-5. C'est ici le sanctuaire qui doit être purifié à la fin des 2300 jours, et ce que l'on appelle sa purification est dans ce cas, tout comme dans le type, simplement l'entrée du grand prêtre dans le lieu très saint, pour finir l'ensemble des services qui y sont liés, en éradiquant et en enlevant du sanctuaire les péchés qui y avaient été transférés par le moyen de l'œuvre accomplie dans le premier appartement, Hébr. 9 : 22, 23. Cette œuvre, dans l'antitype, commence en 1844 et occupe un espace bref et indéfini, au terme duquel l'œuvre de salut pour le monde prend fin.

XI. Les exigences morales de Dieu sont les mêmes pour tous les hommes et sous toutes les dispensations ; celles-ci se trouvent résumées dans les commandements donnés par Jéhovah depuis le Sinaï, gravées sur des tables de pierres et déposées dans l'arche, qui fut par conséquent nommée « l'arche de l'alliance, » ou du testament, Nom. 10 : 33, Hébr. 9 : 4. Cette loi est immuable et perpétuelle, étant une copie des tables déposées dans l'arche du véritable sanctuaire céleste, qui est aussi, pour la même raison, nommée l'arche du testament de Dieu, car il nous est dit qu'au son de la septième trompette, « le temple de Dieu dans le ciel fut ouvert, et l'arche de son alliance apparut dans son temple. » Ap. 11 : 19.

XII. Le quatrième commandement de cette loi demande que nous consacrons le septième jour de chaque semaine, communément appelé samedi, à l'abstinence de notre propre labour, et à l'accomplissement de devoirs sacrés et religieux. C'est le seul sabbat hebdomadaire connu de la Bible, étant le jour mis à part avant que le Paradis ne fût perdu, Gen. 2 : 2, 3, et qui sera observé dans le Paradis restauré, Es. 66 : 22, 23. Les faits sur lesquels le sabbat juif est fondé le restreignent au septième jour, étant donné qu'ils ne se vérifient pour

aucun des autres jours. Les termes Sabbat Juif et Sabbat Chrétien, tels qu'appliqués au jour du repos hebdomadaire, sont des noms d'invention humaine, réellement non scripturaires, et faux dans leur signification.

XIII. Étant l'homme de péché, la papauté a pensé changer les temps et la loi (la loi de Dieu), Dan. 7 : 25, et a induit pratiquement toute la chrétienté en erreur concernant le quatrième commandement. Nous trouvons la prophétie d'une réforme à ce sujet devant avoir lieu parmi les croyants justes avant la venue du Christ. Es. 56 : 1, 2, 1 Pi. 1 : 5, Ap. 14 : 12.

XIV. Alors que le cœur naturel, ou charnel est en opposition à Dieu et à sa loi, cette opposition ne peut être soumise que par une transformation radicale des affections et l'échange des principes malsains contre les bons principes. Cette transformation suit la repentance et la foi, et est l'œuvre particulière de l'Esprit Saint, constituant la régénération, ou conversion.

XV. Étant donné que tous ont violé la loi de Dieu et ne peuvent d'eux-mêmes obéir à ses justes exigences, nous sommes dépendants de Christ, d'abord pour être justifiés de nos offenses passées, et, deuxièmement, pour la grâce qui nous permettra de rendre une obéissance acceptable à sa sainte loi dans les temps à venir.

XVI. L'Esprit de Dieu a été promis pour se manifester dans l'église au travers de certains dons, énumérés tous spécialement dans 1 Co. 12 et Eph. 4. Ces dons ne sont pas prévus pour surpasser, ou prendre la place de la Bible, qui est suffisante pour nous rendre sages à salut ; pas plus que la Bible ne peut prendre la place de l'Esprit Saint. En spécifiant les différentes façons dont il opère, l'Esprit Saint a

simplement prévu le nécessaire pour sa propre existence avec le peuple de Dieu jusqu'à la fin des temps, pour conduire à la compréhension de cette parole qu'il a inspirée, pour convaincre de péché, et pour produire une transformation dans le cœur et dans la vie. Ceux qui refusent à l'Esprit sa place et son œuvre, rejettent ouvertement cette partie de la Bible qui lui assigne cette œuvre et cette position.

XVII. Dieu, en accord avec ses agissements uniformes envers la race, envoie une proclamation de l'approche de la seconde venue du Christ ; et cette œuvre est symbolisée par les trois messages d'Ap. 14, le dernier mettant l'accent sur l'œuvre de réforme concernant la loi de Dieu afin que les gens puissent entièrement se préparer pour cet événement.

XVIII. Le temps de la purification du sanctuaire (voir proposition X), se synchronisant avec le temps de la proclamation du troisième message, est un temps de jugement investigatif, se référant tout d'abord aux morts, puis aux vivants lorsqu'arrive la fin du temps de grâce, afin de déterminer qui d'entre les myriades dormant présentement dans la poussière de la terre sera digne de prendre part à la première résurrection, et qui de ses multitudes vivantes sera digne d'être translaté – points devant être déterminés avant l'apparition du Seigneur.

XIV. La tombe, vers laquelle nous allons tous, exprimée par le mot Hébreux sheol et le mot grec hades, est un lieu de ténèbres où il n'y a ni œuvre, ni invention, ni sagesse, ni connaissance. Eccl. 9 : 10.

XX. L'état dans lequel nous sommes réduits par la mort est un état de silence, d'inactivité, et d'inconscience complète. Ps. 146 : 4; Eccl. 9 : 5, 6; Dan. 12 : 2.

XXI. L'humanité sera délivrée de cette prison qu'est la tombe par une résurrection corporelle ; les justes ayant part à la première résurrection qui a lieu lors de la seconde venue du Christ, et les méchants à la deuxième résurrection qui a lieu mille ans plus tard. Ap. 20 : 4-6.

XXII. Lors de la dernière trompette, les justes seront changés en un moment, en un clin d'œil, et seront enlevés avec les justes ressuscités pour rencontrer le Seigneur dans les airs, afin d'être pour toujours avec le Seigneur.

XXIII. Ces êtres rendus immortels sont alors enlevés au Ciel, dans la Nouvelle Jérusalem, la maison du Père, dans laquelle il y a de nombreuses demeures, Jn 14 : 1-3, où ils règnent avec Christ pendant mille ans, jugeant le monde et les anges déchus, c'est-à-dire qu'ils déterminent la punition qui leur sera attribuée à la fin des mille ans, Ap. 20 : 4 ; 1 Co. 6 : 2, 3. Durant ce temps la terre se trouve dans un état dévasté et chaotique, Jér. 4: 23-27, elle est décrite par le même terme qu'à son commencement, soit le terme Grec abussos, ou abîme (Gen. 1 : 2). C'est là que Satan se trouve réduit durant les mille ans, Ap. 20 : 1, 2, et là qu'il sera finalement détruit, Ap. 20 : 10 ; Mal. 4 : 1. Le théâtre de la ruine pour laquelle il a œuvrée dans l'univers sera pour un temps sa prison méritée et lugubre, puis le lieu de son exécution finale.

XIV. Au terme des mille ans, le Seigneur descend avec son peuple et la Nouvelle Jérusalem, Ap. 21 : 2. Les méchants morts ressuscitent et se lèvent de la surface de la terre encore non renouvelée ; ils se réunissent autour de la cité, la demeure des saints, Ap. 20 : 9, puis du feu descend de Dieu du ciel et les dévore. Ils sont alors consumés, racines et rameaux, Mal. 4 : 1, devenant comme s'ils n'avaient jamais été, Ab. 15, 16. Dans cette exclusion éternelle de la présence du Seigneur, 2 Thés. 1 : 9, les méchants reçoivent la punition

éternelle dont ils avaient été menacés, Mat. 25 : 46. C'est ici la perdition des hommes impies, le feu qui les consume étant le feu pour lequel « les cieux et la terre qui sont à présent » sont réservés, qui fondra les éléments mêmes de par son intensité, et purifiera la terre des taches les plus profondes de la malédiction du péché. 2 P. 3 : 7-12.

XXV. De nouveaux cieux et une nouvelle terre s'élèveront par la puissance de Dieu des cendres des anciens, afin d'être, avec la Nouvelle Jérusalem pour métropole et capitale, l'héritage éternel des saints, le lieu où les justes vivront pour toujours, 2 P ; 3 : 13 ; Ps. 37 : 11 ; Mat. 5 : 5.